

DOSSIER INSCRIPTION
**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR
ACADÉMIQUE (CAFFA)**
ADMISSIBILITÉ
année 2024/2025

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- > Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015
- > Arrêté du 20 juillet 2015 organisation du CAFFA
- > Circulaire n° 2015-110 du 22 juillet 2015 (JO n°0167 du 22 juillet 2015)

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- Photocopie de l'arrêté de titularisation dans un corps enseignant du second degré ou de personnel principal d'éducation
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport)
- État des services ci-joint, visé par la DPE

Le dossier d'inscription est à renvoyer par mail, dûment complété avec les pièces justificatives, au plus tard **le mercredi 16 octobre 2024 à 12h00** à l'adresse suivante : ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

ÉTAT CIVIL

MME M. / NOM NAISSANCE : NOM USAGE :

Prénom : Date / lieu naissance : / / à Dépt :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail : @ac-orleans-tours.fr

SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonctionnaire Contractuel(le) en CDI GRADE : Discipline:

Nom de l'établissement : Dépt : Numéro RNE :

Adresse établissement : Code Postal : Ville :

CANDIDATURE

Je soussigné(e) certifie justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur du second degré ou personnel d'éducation, titulaire ou non titulaire.

Fait à le : / / Signature candidat :

ÉTAT DES SERVICES PUBLICS

Candidat à l'admissibilité du CAFFA – année 2024/2025



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté
Égalité
Fraternité

1) Document à adresser dûment complété pour visa, à votre division du personnel enseignant et d'éducation (DPE) (cf liste des contacts DPE sur la notice candidats)

2) Puis à renvoyer avec le dossier d'inscription au plus tard **le mercredi 16 octobre 2024 à 12h00** par mail : ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

Nom de famille :

(nom de naissance)

Prénom :

Nom d'usage :

(si différent du nom de famille)

Discipline:

Qualité (1)	Quotité de service (2)	Durée (du/... au/...)	Service ou établissement d'affectation	Fonctions exercées

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Services accomplis en qualité de professeur du second degré ou personnel d'éducation (3) - (les services à temps partiel équivalent à des services à temps plein) :

Total arrêté au 31 décembre 2024 :

Ans Mois Jours

Visa du candidat :

le / / 2024

Fait par la division du personnel enseignant et d'éducation,
le / / 2024

Nom et prénom du responsable du service DPE
Signature + cachet du service

- (1) fonctionnaire stagiaire ou titulaire, contractuel, auxiliaire, vacataire...
- (2) 100%, 50% ... ; pour les vacataires, préciser le nombre d'heures
- (3) les candidats doivent justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité de professeur du second degré ou personnel d'éducation, titulaire ou non